

Souveraineté La Solution inc.

Lettre pour convaincre un ami fédéraliste de devenir souverainiste

Références: 30 lettres pour un Oui, Édition Internationale Alain Stanké 1995.

Cher Alain, mon physicien en électronique préféré. Ça fait 15 ans qu'on échange des idées mais on n'a jamais vraiment parlé de y politique ensemble. Aujourd'hui c'est justement de mon histoire d'amour avec ma patrie dont je veux te parler.

A Saint-Armand, près du Mont Pinnacle, où j'habite depuis 30 ans, les deux pieds sur terre et la tête dans le ciel, entouré de champs de blé d'Inde et de forêts remplies de chevreuils, mon coeur bat toujours pour le Kébèk. Ça fait 35 ans que je suis un artiste souverainiste et que je l'affiche publiquement. Et sans doute veux-tu savoir pourquoi je veux que cette province devienne enfin un pays. Les trois principales raisons pour lesquelles je milite ardemment en faveur de la souveraineté du Kébèk sont d'ordre historique, culturel et économique.

Mon cher Alain, toi qui sais comment l'univers a commencé, sais-tu quand, comment et pourquoi, l'histoire de la résistance des Kébékoises et des Kébékois a commencé? Te souviens-tu de l'historique bataille des Plaines d'Abraham que nous avons perdue le 13 septembre 1759 parce que la France nous avait abandonnés? Sais-tu qu'à cette époque, la Nouvelle-France, le Kébèk, était l'enjeu des puissances européennes et que le vainqueur britannique allait devenir le maître absolu du monde et ce jusqu'au 4 juillet 1776, jour où les 13 colonies de la Nouvelle-Angleterre, en devenant souveraines, ont pris le nom des Etats-Unis. Mais nous, ça fait depuis le Traité de Paris en 1763, où prenait fin le régime français, que nous aurions pu être souverains.

Ça fait donc 235 ans que nous dépendons du régime anglais, 235 ans que nous ne sommes pas indépendants, pas maîtres de notre destinée, ni sur le plan économique, ni sur le plan culturel, parce que nous ne sommes pas encore libres de voter nos propres lois, de percevoir nos impôts et de signer nous-mêmes des traités internationaux.

Nous ne serons vraiment libres et souverains que le jour où nous signifions clairement au Canada et au monde entier, que nous et nous seuls, et nous ensemble, avons le pouvoir de décider de notre avenir. Et aucune juridiction au monde, aucune loi au monde, aucun tribunal au monde ne peut nous enlever le droit de décider de notre avenir. Parce que le droit à l'autodétermination est non seulement un droit international, mais un droit universel.